

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

9 *Septembre*. — On répand dans la Presse parisienne le bruit de la démission, du général Zurlinden comme ministre de la guerre, qui, après un examen minutieux du dossier Dreyfus, se montrerait opposé à la révision. Cette nouvelle ne tarde pas à être démentie.

— Première journée des grandes manœuvres militaires du Centre.

10 *Septembre*. — L'impératrice Elisabeth d'Autriche est lâchement assassinée à Genève, par un anarchiste italien de nom de Luigini Luccheni, qui est immédiatement mis en état d'arrestation.

11 *Septembre*. — La marche victorieuse de l'expédition anglaise sur le Haut-Nil, est contrariée par l'occupation de Fashoda par des troupes blanches qu'on croit être l'expédition Marchand. Les journaux anglais manifestent à cette occasion, une certaine violence de langage à l'égard de la France.

— Une violente collision causée par une faute d'aiguillage, se produit en Belgique, entre deux trains de voyageurs. On compte une vingtaine de blessés.

12 *Septembre*. — Au cours d'une réunion importante du Conseil des ministres, sous la présidence de M. Félix Faure, le général Zurlinden, ministre de la guerre, se montre entièrement hostile à la révision du procès Dreyfus, mais, sur la proposition, le Président de la Répu-

blique prononce la mise en non activité par retraite d'emploi, du lieutenant-colonel du Paly de Clam, par suite d'une enquête faite à l'état-major de l'armée, sur l'attitude de cet officier dans l'affaire Esterhazy.

13 *Septembre*. — M. Félix Faure Président de la République assiste aux grandes manœuvres militaires du Centre et est reçu à Moulins, où un grand dîner est offert en son honneur par le général de Négrier.

14 *Septembre* — Les autorités Italiennes émues par le terrible assassinat de l'impératrice d'Autriche, exercent une surveillance active sur les anarchistes et opèrent de nombreuses arrestations.

15 *Septembre* — M. Sarrien, ministre de la Justice, continue l'examen du dossier de l'affaire Dreyfus, secondé, en ce qui concerne le dossier secret, par le général Zurlinden. Le secret le plus absolu est gardé sur le résultat de la longue entrevue des deux ministres.

— La grève des ouvriers terrassiers commencée à Paris ces jours derniers, menace de prendre des proportions inquiétantes, étant donné le nombre des grévistes, évalué de huit à dix mille.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La Société d'horticulture du canton

de Dammartin s'est réunie dimanche dernier sous la présidence de M. Ed. Barre, Président, assisté de MM. Loron, Vice-secrétaire, E. Lemarié, archiviste, et Berthault, professeur.

Après la lecture du procès-verbal adopté sans observations, la parole est donnée à M. Berthault, qui manifeste à M. le Président, son étonnement de l'indifférence croissante de MM. les instituteurs à l'égard de la Société d'horticulture, qui leur ouvre généreusement ses portes et qui souhaiterait de voir les habitants des campagnes tirer meilleur parti des surfaces murales de leurs habitations et du terrain qui les avoisine.

L'honorable professeur ajoute que sous prétexte d'élever le niveau intellectuel des populations villageoises on néglige beaucoup trop l'enseignement agricole qui devrait être la base de l'instruction dans les écoles rurales. Il ne faut pas chercher autre part, ajoute-t-il, la cause de l'émigration des populations villageoises vers les villes.

M. Berthault désirerait que non seulement MM. les instituteurs vissent régulièrement aux séances de la société d'horticulture, mais aussi qu'ils fussent accompagnés de ceux de leurs élèves qui se destinent au travail des champs.

Pour obtenir ce résultat, M. Berthault croit que non content d'invoquer l'appui de la Délégation Cantonale et de l'Inspection académique départementale, il serait de toute utilité que la Société prit l'initiative d'une démarche auprès du Ministre compétent, afin de donner à cette mesure un caractère général.

M. le Président tout en partageant jusqu'à un certain point les vues de

M. Berthault, combat ses conclusions, faisant remarquer avec raison, qu'étant donnée sa modeste influence, la société de Dammartin ne saurait étendre son action au delà du canton.

L'arrivée sur ces entrefaites, de M. Labour, Conseiller général, permet à M. Berthault de faire un nouvel exposé de sa requête au représentant du canton, qui promet de la soumettre à qui de droit.

Diverses observations sont également faites relativement au mode de plantation des arbres fruitiers sur les routes, et sur les espèces qu'il conviendrait d'adopter de préférence, dans les environs de Dammartin.

M. Chaumet ayant assisté comme membre du jury à l'exposition horticole de Neuilly-Plaisance, donne communication de son rapport sur cette exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

— Les électeurs du canton de Dammartin sont appelés aujourd'hui, dimanche, à procéder à l'élection d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Edmond Labour, devenu conseiller général.

Le scrutin sera ouvert dans chaque mairie, de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

— L'orage de lundi dernier a failli faire une victime : M. Bonnin qui se trouvait vers 7 heures du matin dans un champ, non loin du cimetière de Saint-Mard, a senti au moment du fort coup de tonnerre, un puissant courant électrique qui l'a brusquement soulevé de terre et lui a momentanément paralysé le côté droit.

M. Bonnin nous dit avoir eu une

belle peur, mais fort heureusement, il en a été quitte pour cela.

#### MOUSSY-LE-VIEUX

Les gardes Saro et Munier ont surpris dans la nuit de mardi à mercredi quatre braconniers munis de 250 mètres de panneaux tendus sur la lisière du bois.

Grâce à leur présence d'esprit et à leur sang-froid, les deux agents ont tenu en arrêt les quatre malfaiteurs qui s'avançaient vers eux, avec l'intention de leur faire un mauvais parti, mais à la vue de fusils braqués sur eux, les braconniers ont pris la fuite et un seul, le nommé Nicolas Flèche journalier à Aubervilliers, a pu être arrêté et a été conduit à la gendarmerie qui a dressé procès-verbal.

Avis aux gardes du voisinage!

#### ERMENONVILLE

Les fouilles du dolmen d'Ermenonville qui viennent d'être terminées ces jours derniers de la façon la plus satisfaisante, livrent à la curiosité des archéologues l'un des plus curieux spécimens de sépultures remontant à l'époque néolithique ou de la pierre polie, autrement dit, d'après M. Emile Collin, l'un de ses explorateurs de 6 à 60 000 ans avant notre ère...

Le tumulus qui renfermait comme nous l'avons dit une grande quantité d'ossements humains et de nombreux instruments et d'ornements de silex, tels que haches, pointes de flèches et de javelots, couteaux, grattoirs, amulettes, etc., a une profondeur totale d'environ sept mètres et se trouve divisé en trois parties d'environ deux mètres cinquante chacune dont la première servait de galerie d'entrée.

Un petit passage voûté — et c'est là ce qui en fait la rareté — ayant à l'orifice quatre-vingt centimètres de lar-

geur sur cinquante de hauteur conduit, s'évasant, vers la chambre sépulcrale proprement dite, de forme rectangulaire et à murs verticaux en pierres sèches, de soixante-dix centimètres d'épaisseur. Cette chambre recouverte d'énormes dalles de grès, mesure environ un mètre quarante de hauteur sur un mètre soixante-dix de largeur. Les nombreux squelettes qui y étaient déposés, reposaient sur un dallage de pierres plates de calcaire, dites cliquarts, dont quelques unes placées verticalement formaient une sorte de ligne de démarcation avec la partie voûtée.

En deux endroits opposés de cette ancre funéraire, se voyaient sur le sol, des débris de charbons et sur les parois des murs, des traces de feu, rappelant, nous fait judicieusement remarquer M. le docteur Verneau, l'emplacement des foyers destinés, en certaines circonstances à renouveler l'air de la caverne sépulcrale.

Une autre particularité qui distingue le monument mégalithique d'Ermenonville des autres dolmens, c'est que les murs formant pieds droits ont été construits en sous-œuvre, sans qu'il y ait eu à opérer le déplacement des blocs de grès qui le recouvrent et qui occupent encore l'emplacement qu'ils doivent à la nature.

Tous les objets intéressants qui ont été extraits du dolmen d'Ermenonville sont destinés à figurer bientôt dans un pavillon spécial que se propose d'élever le Prince Constantin Radziwill.

Dans son intéressant article de Vendredi dernier sur la découverte du dolmen d'Ermenonville, le journal *l'Éclair*, s'exprime ainsi :

Non loin de la fameuse sépulture du jeu-



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

197-98

CB

11040

SHAS



0 000000 110402

ne homme inconnu, dont le suicide fut entouré de tant de mystère, à l'entrée d'une grotte naturelle, gisait depuis longtemps sous la mousse et les fougères une pierre portant à demi effacée une brève inscription latine : on l'avait maintes fois déchiffrée, et à côté d'une date, « 1758 » on avait lu une phrase où l'on distinguait ces mots « Ici reposent, victimes d'une lutte fratricide. », à côté de haches et d'armes de pierre. »

C'est là une grave erreur. et voici le texte exact de l'inscription qu'on lisait au pied de la *Grotte aux ossements*.

*Hic fuerunt inventa plurima  
Ossa occisorum, quando  
Frates frates, cives cives trucidabant.  
Tantum Religio potuit suadere malorum!  
Requiescant in pace 1775*

qui a été traduite ainsi :

Ici furent trouvés beaucoup d'ossements de gens massacrés dans ces temps où les frères égorgaient leurs frères, et les citoyens leurs concitoyens. Tant le fanatisme a pu causer de maux !

Il nous importait de rectifier ce passage de l'article de notre confrère parisien, qui tendrait à considérer comme un émule du légendaire La Palice celui qui, grâce à quelque courant intuitif, à un peu de *flair d'archéologue* et surtout à un examen assez attentif des lieux, a été assez heureux pour deviner l'existence d'une sépulture mégalithique de quelque importance pour l'histoire de ce qu'on est convenu d'appeler la Préhistoire.

#### SAINT-SOUPPLETS

Blanchart, 55 ans, et sa femme sont inculpés de rébellion envers les gendarmes.

Ils refusèrent l'entrée de leur demeure à l'huissier chargé de procéder à la vente du mobilier saisi chez eux, et M. Douay fut obligé, après plusieurs sommations, de réclamer aide, appui et protection à la gendarmerie.

Après une plaidoierie de M<sup>e</sup> Bourgery, du barreau de Paris, le tribunal

correctionnel a condamné le mari à 6 semaines d'emprisonnement et la femme à 15 jours.

#### OISSERY

Une petite bagarre a troublé, dimanche soir vers 11 heures, la tranquillité du village. En terminant sa tournée de fermeture des cabarets par l'établissement de Mme veuve Blondeau, le garde champêtre conseilla à un groupe de jeunes gens qui conversaient sur la voie publique de se retirer.

Survinrent d'autres jeunes gens qui frappèrent à la porte de l'auberge sous le fallacieux prétexte d'acheter des allumettes et mirent le garde dans l'obligation de revenir sur ses pas. Une discussion au cours de laquelle l'agent fut d'abord malmené en paroles par le jeune Spileers Charles qui lui hotta le derrière au moment où il se baissait pour ramasser sa coiffure qu'il avait involontairement fait tomber en gesticulant.

Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné Spileers Charles à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

#### MOUSSY-LE-NEUF

Le sieur Choquet Jules, 55 ans, 4 fois condamné, ayant à comparaître devant le tribunal correctionnel de Meaux, ramasse 3 semaines de prison et 50 fr. d'amende, la même peine est infligée à son fils Georges. Tous deux, le 15 août dernier, ont chassé avec engins prohibés.

#### BARON

M. R., propriétaire à Baron, chassait en compagnie de plusieurs amis, lundi dernier. Sans que l'on s'explique comment le fait a pu se produire, puisque l'on se trouvait en rase campagne, mais victime sans doute d'un chasseur maladroit, M. R. reçut des

grains de plomb dans la figure. Un des yeux a été atteint peu grièvement, il faut l'espérer.

M. R. s'est du reste rendu immédiatement à Paris pour recevoir les soins d'un spécialiste.

#### VILLEPARISIS

A propos d'une avance faite par l'un d'eux, à la Société des chasseurs et non restituée, une rixe s'est élevée dimanche soir, au retour de la chasse entre les nommés Lepage et Hamel. Noël et Rousseau, leurs amis, qui les accompagnaient, se sont empressés de les quitter en emportant avec eux leurs fusils. La précaution était bonne. Les combattants n'ont pu faire usage que de pierres avec lesquelles ils se sont portés des coups à la figure. C'était assez.

(Écho de la Brie)

#### Secours aux communes

Dans sa séance du 26 août dernier, la Commission départementale a accordé des subventions aux communes ci-après, savoir :

Juilly. — Réparations au lavoir, 200 fr.

Montgé. — Réparations à la mairie, 500 fr.

#### ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Nos lecteurs liront ci-après les professions de foi de M. Léonor Dupille et de M. C. Haran, candidats au Conseil d'arrondissement.

Le premier, M. Léonor Dupille, semble devoir l'emporter sur son concurrent, grâce à ses profondes attaches dans le chef-lieu de canton où il occupe une situation très importante, tant au point de vue des affaires qu'à celui des multiples fonctions aussi honorifiques que gratuites qu'il remplit depuis de longues années avec un zèle et un dé-

vouement qui ne sont jamais démentis un seul instant et dont on ne saurait sans injustice ne pas lui tenir grand compte en cette circonstance.

Ajoutons que l'opinion que nous émettons est unanimement partagée par nos confrères de l'arrondissement, à qui notre honorable et distingué compatriote inspire la plus grande confiance au double point de vue de la sincérité du patriotisme et de la modération des vues politiques.

M. C. Haran, est soutenu dans cette campagne électorale par le seul journal le *Briard*, organe du parti radical-socialiste, qui dit que « M. Camille Haran, maire d'Oissery, dont les opinions *républicaines avancées* sont bien connues, pose sa candidature au Conseil d'arrondissement dans le canton de Dammartin ».

Aux honnêtes ouvriers, aux paisibles artisans, aux intelligents industriels, aux commerçants actifs du canton, d'indiquer dans le choix de leur candidat la ligne de conduite politique qu'ils préconisent.

Tout porte à croire qu'ils n'ont pas des opinions aussi *avancées* que semble le croire le *Briard*.

#### Circulaire de M. Léonor Dupille

Monsieur et cher Concitoyen

Je viens de nouveau solliciter le mandat de Conseiller d'arrondissement que vous aviez déjà bien voulu me confier en 1889.

La part que j'ai prise depuis de longues années à tout ce qui intéresse le Canton, comme membre de la délégation Cantonale, comme suppléant de la Justice de Paix, l'affection inaltérable que je lui porte et les sympathies que j'y ai toujours rencontrées, m'ont paru me créer le devoir de suivre les con-

seils de nombreux amis et de solliciter cette fois encore vos bienveillants suffrages.

Vous voudrez bien mon cher Conci-toyen, m'excuser d'avoir pris la résolu-tion de ne faire aucune visite, aucune démarche ; je tiens à n'exercer directement ni indirectement aucune pression sur les électeurs. Ce sont des amis que je consulte et auxquels je ne demande qu'une opinion sincère et libre, acceptant d'avance et de tout cœur leur arrêt quelqu'il soit.

Si votre vote spontané m'attribue les fonctions de Conseiller d'arrondissement, je les accepterai avec la plus sincère reconnaissance et n'aurai pour but que d'affermir et d'augmenter la grandeur morale et la prospérité de notre beau canton.

Voici les points qui me paraissent devoir fixer surtout l'attention : Tout d'abord, **l'amélioration constante du sort des ouvriers, la juste rémunération du travail, le développement de l'instruction**, tout ce qui peut et doit enfin amener et consolider l'union fraternelle de tous les Citoyens.

Il faut d'autre part insister énergi-quement pour obtenir enfin **l'exacte répartition des charges départementales dont nous payons une trop forte part** ; nous devons réclamer spécialement au point de vue de **l'établissement des voies ferrées dans notre ré-gion**, sans ménager les efforts pour obtenir les satisfactions pour lesquelles nos droits sont aussi évidents que souvent méconnus.

Votre Conseiller devra aussi s'occu-per de la **réforme éventuelle de l'impôt des prestations** et cher-cher **l'amélioration constante**

**des voies de communication**, spécialement dans le cas fréquent où deux communes voulant empicrrier leur chemin, ont à passer sur le terri-toire d'une troisième moins directe-ment intéressée.

Mettant entièrement à votre disposi-tion, mon zèle, mes relations, mon expérience et surtout mon désir de voir prospérer notre canton, je me sou mets avec confiance à votre décision et vous prie, Monsieur et cher Conci-toyen de recevoir l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Léonor DUPILLE**

*Suppléant de la Justice de Paix*

*Délégué Cantonal*

*Ancien Conseiller d'arrondissement.*

*Circulaire de M. C. Haran*

*Mes chers Conci-toyens*

Sollicité par de nombreux amis, élec-teurs du canton, je pose ma candi-dature au Conseil d'arrondissement.

Républicain démocrate je viens de-mander vos suffrages libres et honnêtes.

Le devoir d'un enfant du pays est d'améliorer le sort de ses compatriotes. c'est pourquoi je m'efforcerai dans cette tâche et appuierai particulière-ment la péréquation de l'impôt.

Juges de mon passé, j'espère que vous n'hésitez pas à me confier la défense des intérêts de notre canton.

**C. HARAN**

*Chevalier du Mérite agricole*

*Maire d'Oiserry*

**d'Ormo-y-Villers à Béthisy**

*Ormo-y-Villers — Auger-saint-Vincent*

*Tremilly — Néry — Béthisy-saint-Pierre*

*Canoir de Huleux, — Rully — Fresnoy-le-Luat*

Sous le règne d'Henri 1<sup>er</sup> le châtelain Richard fut chargé de faire exécuter les derniers travaux du château qui

étaient demeurés inachevés et il fonda à ses frais, près de son hôtel, une cha-pelle dédiée à Saint-Adrien.

La dédicace de ce sanctuaire eut lieu le 25 mai 1060 avec une très grande solennité. Le roi Henri 1<sup>er</sup> s'était fait représenter par son fils, Philippe, ac-compagné de la reine Anne de Russie, mère du jeune prince. Les évêques de Senlis, de Soissons et de Laon vinrent en personne, de même que plusieurs barons du voisinage, notamment Ga-lerand, grand chambrier, Thibaud de Crépy, seigneur de Nanteuil-le-Hau-douin, Nivelon 1<sup>er</sup>, seigneur de Pierre-fonds, Hugues de Béthisy. Clatus, sei-gneur de Versigny, Eudes comte de Dammartin, Renaud de Bazoches.

L'historien du Valois fait remarquer que diverses portions de biens concédés à la chapelle de Saint-Adrien relevaient de la censive d'Eudes, comte de Dam-martin, qui abandonna tous ses droits par une renonciation authentique en mémoire de son père Manassés.

Le roi Louis-le-Gros affectionnait beaucoup le séjour de Béthisy dont le château à proximité de la forêt de Cui-se lui servait de rendez-vous de chasse.

Lisiard de Crépy, évêque de Soissons établit une collégiale de bénédictins en l'église Saint-Pierre de Béthisy et mon-tra d'excellentes dispositions à l'égard des habitants de ce lieu. Il obtint en leur faveur l'exemption du droit de formariage et l'affranchissement des servitudes corporelles auxquelles ils étaient tenus d'après les coutumes. Pour ne pas moins faire, le roi, com-me seigneur suzerain de Béthisy, ac-corda aux habitants une charte d'af-franchissement à la faveur de laquelle la population du bourg s'accrut d'un très grand nombre de familles qui avaient à subir de nombreuses vexa-

tions sous la domination des seigneurs voisins.

C'est au château de Béthisy qu'eut lieu en 1137 la cérémonie du mariage du roi Louis VII, dit le jeune, avec la princesse Eléonore d'Aquitaine. Le nouveau souverain y confirma par une charte les franchises que son père avait accordées aux habitants de Béthisy et dans la suite, il en concéda deux nou-velles en faveur des religieux de Saint-Jean de Cuise. Ces deux chartes sont datées du château de Béthisy, l'an 1155 et 1161, et par l'une d'elles, le roi ac-cordait aux religieux la dime du pain et du vin qui seraient consommés au château de Béthisy, Verberie et Com-piègne pendant le séjour de la cour.

Philippe-Auguste fit aussi de fréquents voyages au château de Béthisy et y signa plusieurs chartes en 1182 et 1183.

En 1184, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ayant tenté de surprendre le château de Béthisy pour s'en empa-rer, fut repoussé vigoureusement par la garnison et les habitants, que le roi ré-compensa de leur fidélité en leur don-nant un droit d'usage dans un canton de la forêt de Cuise, dénommée depuis *les Monts de Béthisy*.

L'année suivante Philippe-Auguste passa quelque temps au château de Bé-thisy et y signa plusieurs chartes. Il en fut de même en 1189 et en 1193. En 1200, le même souverain y reçut une députation des représentants de l'Uni-versité de Paris, et rendit des ordon-nances en faveur de ses écoliers.

(à Suivre)

E. L.

— Qu'est-ce donc qu'un socialiste ?  
— Un singulier original,  
Détestant le capitaliste,  
Mais chérissant le capital.

# DOCKS de la gare de Saint-Mard DAMMARTIN-JUILLY DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

Librairie-Papeterie E. LEMARIE

## NOUVEAU FESTONNEUR

A ENCRAGE AUTOMATIQUE

Modèle N° 1 contenant l'appareil muni d'un feston

Prix : 0 fr. 60

Modèle N° 2 contenant dans un coffret verni, fermeture à ressort l'appareil muni d'un feston et un flac d'encre

Prix : 1 fr. 40

Modèle N° 3 contenant l'appareil muni d'un feston, 4 festons de recharge et un flacon d'encre

Prix : 1 fr. 90

Rouleaux festonneurs de recharge : 0 fr. 25  
Roulettes pour lever les patrons :  
Monture spéciale : 0 fr. 75

## Dammartin et ses Environs

Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . . 0 fr. 20

1<sup>de</sup> Livraison. — Les environs de Dammartin à l'époque préhistorique.

2<sup>e</sup> Livraison. —

Notice topographique et géologique sur les environs de Dammartin.

Livraisons 3 et 4. — Le Château de Dammartin.

5<sup>e</sup> Livraison. —

Notice historique sur Forfry.

Livraisons 6 et 7. — Excursion à Juilly et à Nantouillet.

Vient de Paraître

Livraisons 8 et 9 — Une généalogie en vers des Comtes de Dammartin

Avec notes et commentaires par E. Lemarié

Livraison 10 — Le Tombeu de J.-J. Rousseau. 2 gravures.

**ON DEMANDE** un ménage, la femme bonne cuisinière et sachant servir à table ; le mari connaissant le service intérieur d'une ferme.

S'adresser chez M. BONNIN, à Dammartin.

## AVIS

Le Magasin de **MODES** et **LINGERIE** de Mlle Mennessier sera transféré, 108 Grande Rue au premier étage à partir du 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

## La Lecture en Classe

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEEG

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. . . . . Six mois 3.

Le numéro . . . . . 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave  
15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammartin.

## L'Île-de-France en Miniature

VUES -- MONUMENTS -- PAYSAGES

reproduits par la phototypie

avec notices historiques très condensées, s'adressant particulièrement aux touristes et pouvant être données dans les classes comme récompenses.

Prix de l'exemplaire. . . . 0 fr. 40

— la douzaine. . . . 1 » »

— du cent . . . . . 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIE, imprimeur-photographe, qui se charge, pour un minimum de cent exemplaires de toute reproduction spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix ci-dessus.

## TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres

depuis 0 fr. 20 la ligne,

Pour acquit, Duplicata, Annulé,

Reçu, etc. Avec monture nickelée :

50 et 60 cent.

Timbres de poche av. boîte de fantaisie métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement automatique, dep. 5 francs.

Plaques de portes, Cachets gravés pour le cire, Plaques de bicyclettes.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin